

Politique d'investissement



FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)
DONS ET COMMANDITES

Politique d'investissement

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Dons et commandites



1. Préambule

La Caisse Desjardins de l'Énergie et des Ressources naturelles a pour mission d'enrichir la vie des personnes et des communautés œuvrant dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles. Elle connaît bien les défis et les enjeux auxquels ses membres et partenaires font face quotidiennement. Sensible à leurs besoins et à leurs préoccupations, la Caisse est proactive et elle les épouse dans l'avancement de leur secteur d'activités ainsi que dans les initiatives qui visent leur mieux-être individuel et collectif. Elle s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et institutions exerçant leurs activités dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles ou ayant un intérêt dans son développement, et ce, sans se substituer aux différents paliers de gouvernement.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la Caisse, de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la Caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.

2. Raison d'être et objectifs

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté, de la planification stratégique de la Caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son secteur d'activités, la Caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Faire connaître le cadre d'engagement de la Caisse dans son milieu.
- S'assurer que ses membres et la communauté ont les informations nécessaires à leur compréhension.
- Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des projets de développement structurants.
- Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.
- Favoriser l'accès des membres par l'établissement des critères clairement définis.

3. Types de contribution

La Caisse dispose de divers leviers pour enrichir la vie des personnes et des communautés œuvrant dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses employés et son conseil d'administration pour favoriser la proximité avec les membres et son milieu.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Le FADM permet aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés œuvrant dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles. Cela se fait en complémentarité d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel exerçant leurs activités dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles ou ayant un intérêt dans son développement.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme pour le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

COMMANDITES

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.

DONS

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique de la Caisse. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

BÉNÉVOLAT

La Caisse peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel et des administrateurs.

4. Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu est alimenté à la suite de la décision des membres à l'assemblée générale d'investir dans leur milieu une partie des excédents réservés pour ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM.

L'administration du FADM relève du comité coopération de la Caisse, composé exclusivement par des membres de son conseil d'administration. Le comité coopération a un pouvoir décisionnel sur l'acceptation ou le refus des projets et il assure un suivi auprès de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il est responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds.

Le conseil d'administration de la Caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la Caisse a contractés sur plus d'une année.

Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.

5. Priorités d'investissement du FADM

La Caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et partenaires. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement.

Priorités d'investissement	Détails
Emploi et pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles	<p>Les plus récents diagnostics sectoriels de la main-d'œuvre des Comités sectoriels du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles nous démontrent que les bassins de main-d'œuvre dans la majorité des régions ressources sont très limités et que la diversité de la main-d'œuvre est toujours d'actualité notamment l'embauche de la main-d'œuvre autochtone. Plus nos groupes auront accès à de la main-d'œuvre qualifiée, mieux sera leur bien-être.</p> <ul style="list-style-type: none">C'est pourquoi nous désirons collaborer avec des projets et initiatives qui visent à favoriser l'accès à une MDO qualifiée, expérimentée et variée.
Formation et éducation dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles	<p>Les plus récents diagnostics sectoriels de la main-d'œuvre des Comités sectoriels du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles révèlent que la proportion d'entreprises exigeant au <u>minimum</u> un diplôme d'études secondaires (DES) ou professionnelles (DEP) pour accéder à un poste d'entrée a augmenté de 43 % de 2013 à 2019.</p> <ul style="list-style-type: none">C'est pourquoi nous désirons contribuer avec des projets et initiatives qui visent à encourager la diplomation du niveau d'études supérieur (professionnel, collégial et universitaire) et l'excellence académique des étudiants suivant des programmes en lien avec notre secteur d'activités. <p>La Caisse des Ressources naturelles a une proximité naturelle avec les syndicats et les regroupements d'employés de ses groupes ce qui nous permet d'être collés</p>

	<p>à la réalité de leurs membres et de connaître leurs besoins. Lors de la dernière rencontre des partenaires syndicaux, nous avons appris sur le besoin de formation en termes d'éducation financière des travailleurs de nos groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous souhaitons contribuer à des projets ou initiatives visant l'éducation financière des travailleurs.
Développement économique et créneaux d'excellence du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles	<p>Le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles est l'un des principaux piliers du développement économique du Québec. Heureusement, il est composé d'un tissu important d'associations sectorielles, regroupements, OBNL, différents paliers du gouvernement, des organisations autochtones et d'établissements d'enseignement très actifs et dévoués au développement et à la structuration du secteur. La Caisse veut faire partie de ce mouvement et apporter son soutien à l'ensemble des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous souhaitons développer de nouveaux partenariats et consolider les partenariats actuels avec les différents acteurs du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de contribuer à son développement et à sa structuration via le soutien de projets ou initiatives concrètes.
	<p>Nous constatons un engouement de la part du gouvernement, du Mouvement Desjardins et de notre réseau de partenaires pour les actions en lien avec les créneaux économiques porteurs pour la relance économique d'un Québec plus vert.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous souhaitons contribuer activement à la mise en place ou à la structuration des initiatives visant l'implantation des pratiques de gestion écoresponsables, la transition énergétique, l'économie circulaire, les investissements responsables et le développement de la filière des énergies renouvelables.
Rétention de la population et dévitalisation des régions ressources	<p>Depuis plusieurs années, la Côte-Nord est la région qui connaît les pertes migratoires les plus importantes (Institut de la statistique du Québec, 2017-2018). En outre, elle est la seule région du Québec où tous les groupes d'âge enregistrent des pertes migratoires, les plus marquées étant observées chez les 15-24 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous désirons contribuer avec des projets et initiatives qui visent à améliorer l'attractivité des régions ressources afin d'accroître le bassin de travailleurs et d'étudiants pour le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles.
Développement des affaires	<p>Dans le contexte actuel, les occasions de réseautage sont plus importantes que jamais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous souhaitons consolider notre réseau de partenaires et accroître nos occasions de développement des affaires par le soutien d'activités organisées par les membres de notre réseau affinitaire, ayant pour but le réseautage.
Coopération et entraide	<p>Nos groupes sont composés des gens de cœur, engagés et impliqués dans leur communauté. Ils soutiennent régulièrement des causes à caractère humanitaire et en lien avec l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est pourquoi nous souhaitons rallier nos efforts à ceux des employeurs de nos groupes en contribuant aux causes qu'ils soutiennent.

6. Critères d'admissibilité et de sélection (FADM et Dons et commandites)

Pour bénéficier des dons, des commandites et du FADM, l'organisme promoteur doit être membre ou partenaire de la Caisse.

Partenaires : Employeurs, syndicats, associations sectorielles, organisations autochtones, OBNL et établissements d'enseignement postsecondaires exerçant leurs activités dans le secteur des ressources naturelles ou ayant un intérêt dans son développement.

Ainsi, les organismes membres Desjardins seront favorisés dans l'attribution des contributions. Cependant, la Caisse acceptera de prendre en compte les demandes des organismes non-membres considérant leur apport au développement du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La Caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et aux demandeurs de dons et commandites qui auront pris en considération la perspective du développement durable dans leurs activités, notamment les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Les associations, groupes, organismes, personnes ou promoteurs qui font appel à la Caisse pour une contribution doivent répondre aux critères suivants.

	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	Don
Critères d'admissibilité	<p>Être un employeur, syndicat, association, regroupement, OBNL, organisations autochtones ou établissement d'enseignement postsecondaire exerçant leurs activités dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles ou ayant un intérêt dans son développement.</p> <ul style="list-style-type: none">• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.• Être en mesure de démontrer l'efficacité de sa gestion financière, de son administration et de sa gouvernance.• Permettre à la Caisse de maximiser les retombées de ses contributions.	<p>Être un employeur, syndicat, association, regroupement, OBNL, organisations autochtones ou établissement d'enseignement postsecondaire exerçant leurs activités dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles ou ayant un intérêt dans son développement.</p> <ul style="list-style-type: none">• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.• Être en mesure de démontrer l'efficacité de sa gestion financière, de son administration et de sa gouvernance.• Permettre à la Caisse de maximiser les retombées de ses contributions.	<p>Tout organisme de charité ou OBNL</p> <ul style="list-style-type: none">• S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.
Critères spécifiques de sélection ou d'analyse	Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être économique et social des personnes œuvrant dans le secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles, et/ou, au	Offrir à la Caisse une visibilité importante ou des occasions d'affaires dans un rapport de réciprocité d'affaires.	<p>Être un projet caritatif et de bienfaisance.</p> <p>Les projets en lien avec le secteur de l'Énergie et des</p>

	<p>développement et structuration du secteur d'activités.</p> <p>Offrir à la Caisse une certaine visibilité.</p>	<p>La provenance et le nombre de personnes participant à l'activité, à l'événement ou au projet, ainsi que ses retombées médiatiques, justifient une participation de la Caisse.</p> <p>Accorder plusieurs possibilités d'exploitation de la commandite proposée.</p> <p>Proposer l'exclusivité pour une période raisonnable, dans le secteur des institutions financières.</p>	<p>Ressources naturelles seront priorisés.</p> <p>Être en mesure de démontrer des efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme.</p>
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement. ✓ Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent. ✓ Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins. ✓ Demande à caractère politique. ✓ Demande visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve. ✓ Organisation ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la Caisse. 		

7. Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La Caisse requiert du demandeur des informations qui varieront suivant l'importance de la demande formulée.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

7.1 Dépôt de projet et délais de présentation

Le dépôt des demandes se fait en continu par le biais du formulaire prévu sur [le site internet de la Caisse](#), et ce, autant pour le Fonds d'aide au développement du milieu que pour les Dons et Commandites.

Toute demande sera évaluée et traitée dans un délai de 60 jours à compter de la réception, à condition que celle-ci soit complète.

Dans le cas des demandes qui se renouvellent annuellement, le promoteur doit soumettre une nouvelle demande chaque année.

Après analyse, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la Caisse.

7.2 Code de déontologie

Toute personne appelée pour et au nom de la Caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.

8. Engagement des bénéficiaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la Caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la Caisse, suivant le cas.

8.1 Respect

La Caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.

8.2 Transparence

La Caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la Caisse consenti sur la base de la demande initiale.

8.3 Faire affaire avec la Caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la Caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la Caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

8.4 Engagement et rapport à la Caisse

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la Caisse.

8.5 Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la Caisse dans son secteur d'activités. La Caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la Caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la Caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la Caisse.

8.6 Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à la Caisse un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté du secteur de l'Énergie et des Ressources naturelles.

9. Révision de la politique d'investissement

La Caisse s'engage à réviser cette politique au besoin.